

Lundi 9 avril 2018

La dernière injonction de [Jean-Marc Huart](#), [le DEGSCO](#), un ancien du cabinet Darcos, **relève bien d'un ordre serré (1) et d'une mise au pas des enseignants** du premier degré. En effet, dans [un courrier adressé aux recteurs](#), il donne ses priorités pour le contenu des animations pédagogiques de la prochaine année scolaire. Le choix est simple : français et mathématiques ou mathématiques et français.



Et ce n'est pas un poisson d'avril. La ficelle paraissait grosse et pourtant...

Le ministère donne bien consigne aux recteurs d'organiser les 18 heures de temps d'animations pédagogiques à la rentrée 2018 sur deux seuls objets répartis équitablement (à raison de 9h.00 chacun) : « enseignement et apprentissage de la lecture et de l'écriture » et « enseignement et apprentissage des mathématiques ». Un plan de formation permettant d'assurer selon ce courrier « l'acquisition des savoirs fondamentaux par les élèves », centré sur « le lire, écrire, compter et respecter autrui ».

La rue de Grenelle affiche donc ses ambitions pour l'école primaire, une ambition au petit pied qui consiste une fois de plus à sortir de vieilles recettes censées répondre aux difficultés bien actuelles de l'école.

L'article 3 du décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 précise que 18h.00 des 108h.00 annuelles sont consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique. Or en globalisant les 18h.00 d'animation pédagogique et de formation continue prévues dans les obligations réglementaires de service, et en spécifiant qu'elles seront centrées sur des domaines précis, la note du DEGSCO peut être considérée comme illégale car elle modifie de fait le sens de l'article 3 en ne distinguant plus les deux types d'action (la formation continue et les animations pédagogiques).

Un retour en 2008 est en marche ?

"A l'école élémentaire les 18 heures d'animation pédagogique et de formation continue... seront obligatoirement centrées sur des actions dédiées à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques", écrit le directeur de la DGESCO, avec une distinction faite entre le CP « qui doit former des lecteurs autonomes dès la fin de cette première année » et les deux autres années du cycle.

Un guide de référence spécifique au CP « fournira un état de la recherche et formulera des recommandations pour une pratique quotidienne ». Bref un guide des bonnes pratiques et une formation qui prévoit de renvoyer le travail sur la « compréhension explicite et implicite de textes » aux CE1 et CE2. Des temps de formation qui devront également prévoir pour ces deux dernières années, « un enseignement explicite de la grammaire et du vocabulaire ».

Le retour aux programmes de 2008 est bien en marche.

Du côté de la maternelle, le programme est plus flou. Il devra quoi qu'il en soit s'appuyer sur la réflexion entamée lors des assises des 27 et 28 mars dernier qui avaient pour ambition de « tracer les perspectives de l'école maternelle de demain pour

en faire une véritable école de l'épanouissement et de l'acquisition du langage » et ce « au plus près des besoins des jeunes enfants ».

Une prise en compte dont on peut douter quand, dans le même courrier, le ministère juge utile de « convier les enseignants de maternelle aux temps de formation destinés aux enseignants de CP ».

Rappelons quand même que les animations pédagogiques ont pour vocation de définir des contenus de formation en fonction des besoins identifiés, pour les équipes d'école et de circonscription. Dès lors, il ne sera plus possible pour les formateurs les plus en lien avec le terrain d'y répondre. Au contraire, les formateurs de terrain (conseillers pédagogiques et maîtres-formateurs), devront uniquement centrer leurs interventions et leurs formations sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques. Quant aux formateurs en ESPE, ils sont superbement écartés de ce dispositif sauf à répondre au dogmatique cahier des charges du ministère.

« Une école de la confiance », avait dit le ministre, où « on libère les énergies ». Or, par-delà les discours, les actes penchent plutôt aujourd'hui pour le retour d'une école de l'injonction en attendant celle de l'inquisition. Une bonne raison de s'exprimer dans [l'enquête formation continue du SNUipp 63](#).

- (1) Sur le plan historique, l'**ordre serré** désigne la manière de rassembler des soldats en unités constituées durant une bataille et lors des déplacements. Au son de l'exécution « en avant... marche », comme un seul homme et comme une seule femme, l'unité lève le pied gauche et avance au pas cadencé, rythmé par les « un, deux, un, deux... » de l'homme du jour, synchronisé avec la frappe du sol du talon gauche. La prononciation est très souvent déformée pour retentir de façon plus sonore. Le « un, deux » devient souvent « oune, dé, oune, dé... ».

Les 18h.00 consacrées à la formation et aux animations pédagogiques peuvent également être utilisées pour assister aux réunions d'information syndicale dans un maximum de 9h.00 et que c'est un droit. Le colloque annuel organisé par le SNUipp entre dans ce volume horaire. Nul doute que chacun saura en user et en abuser pour faire entendre sa voix et choisir sa formation.

Dans les Côtes-d'Armor, les enseignants du premier degré ont reçu une convocation pour une webconférence interactive (nationale et en directe) avec **Cédric VILLANI** à lieu le **mardi 20 mars de 16h 30 à 18h**. Il reviendra sur le rapport rendu au Ministre et les 21 mesures pour les mathématiques à la suite des résultats TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study).

La diffusion s'effectuera par la connexion simplifiée via l'URL suivant : <http://videodiff.acclermont.fr/esen>.

Il vous est demandé d'assister à cette webconférence par équipe d'école, ou par regroupement d'écoles (ou en individuel si les moyens numériques sont insuffisants).

Ce temps est comptabilisé au titre des 3h.00 d'animations pédagogiques "réservées" à la rentrée sous l'intitulé "Refondation de l'école" (GAIA). A la rentrée prochaine, un temps conséquent sera mobilisé pour l'enseignement des mathématiques.



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme
Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

